

Légation

SUISSE.

N° 581

En circulaire
31.3.71 Suisse

Paris le 28 Mars 1871

Monsieur le Président

Le rapport n° 589 que j'ai eu l'honneur de Vous adresser hier n'ayant pu partir, je me fais un devoir de le compléter par quelques renseignements.

Le résultat du vote de Dimanche n'est pas encore complètement connu. Cependant, d'après les indications partielles fournies par les journaux du soir et ceux qui ont paru ce matin, il est évident que le parti du "Comité Central" aura une forte majorité au sein du conseil communal. Flourens, Blanqui, Vermorel, Félix Pyat sont élus. Le plus grand nombre des autres noms mis en avant sont inconnus du public et il m'est impossible de me prononcer à leur égard. On peut toutefois dire dès à présent qu'une certaine opposition sera faite dans le conseil aux tendances socialistes. Plusieurs des anciens maires ont été réélus, entre autres M^r Desmaretz, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, M^r Tirard, Maire du II^e arrondissement, qui avait organisé la résistance et n'a jamais remis sa mairie aux partisans de la Commune, et quelques autres.

Pour le moment du reste, l'ordre extérieur et apparent régne dans Paris.

Monsieur

Monsieur Schenk

Président de la Confédération Suisse
à Berne



La tendance du Comité Central paraît s'accentuer de plus en plus dans le sens suivant :

Paris, et les grandes villes en général ont depuis 80 ans en France des tendances politiques différentes de celles des campagnes. On a toujours étouffé les villes sous l'étreinte des ruraux qui sont venus à coups de fusil ou à coups de plébiscite, empêcher le développement de la "civilisation supérieure" des villes. — Paris ne veut pas se laisser jeter une fois encore. — Il importe donc de prendre des mesures pour faciliter l'intérêt entre les grandes villes, et pour leur permettre de conquérir, non pas seulement l'autonomie municipale, mais une certaine compétence ou une certaine souveraineté concurrente avec celle du pouvoir central. — En d'autres termes, ce qui paraît reporter de plus clair du langage des organes du Comité central, c'est le désir avoué du fédéralisme. La "Commune" définit un peu confusément ce programme comme suit : "Restreindre le plus possible les attributions du pouvoir central, au contraire le plus possible les attributions du pouvoir municipal, non pour Paris seulement, mais pour toutes les villes de France." — Daz d'autres articles, les grandes villes se constitueront en villes libres, indépendantes, véritables Etats d'au delà l'Etat, et qui ne renonceraient au pouvoir central qu'une compétence très limitée.

Une fois lancés sur cette voie, où s'arrêteraient les auteurs du projet ? Une fois l'union entre les grandes villes opérée, se contenterait-ils

du depeui de laisser les villes agiraleur grise et les campagnes aller de leur côte? C'est peu probable. — Mais, si leur projet réussissait, il est permis de dire dès aujourd'hui quel en résulterait pour la France une ruine plus grande encore que celle produite par ~~les~~ ses défaites des six derniers mois. Ce ne serait pas du fédéralisme, ce serait la scission entre la ville et la campagne, la guerre entre l'ouvrier et le paysan, la mort définitive de la France comme grande puissance continentale.

Si quelque chose est de nature à faciliter une entente, et à maintenir la concorde, c'est le discours de M^r Thiers à l'assemblée de Versailles dans l'après-midi d'hier. Ses déclarations positives sur le but qu'il s'est proposé, sur ses intentions envers la République, qu'il jure de ne pas trahir, pourront peut-être, dans les villes de la province, ramener la confiance — Seulement, si M^r Thiers demande le silence, s'il supplie l'assemblée de lui laisser sa liberté d'action & de ne pas exiger des explications sur sa ligne de conduite, c'est par le motif qu'il ne dispose pas des moyens suffisants pour lutter. Jamais un gouvernement en France n'a été aussi faible pour les moyens, n'a conservé aussi peu de forces militaires et reuni aussi peu d'éléments de résistance que l'assemblée de Versailles. M^r Thiers ne peut se le dissimuler, mais il ne peut et ne doit pas l'avouer ouvertement à la face du pays. — En tous cas, le discours de M^r Thiers mérite toute votre attention, spécialement en ce qui concerne les projets de reconstitution future de la France. Il déclare

1541
Beauregard vom 3. April 1871
Pass 18-285. Kl. 6
oc R.

qu'il laissera de côté ces questions constitutionnelles qui auraient par résultat de configner la France au profit d'un parti, & qu'il demandera le concours de tous pour relever et faire renaitre la grande République. Mais que d'autre part, une ville quelque glorieuse et grande qu'elle soit, ne peut se placer au-dessus des droits de la France. Il ne trahira pas la République, il le jure.

Si la France veut se donner une autre forme de gouvernement, le pays décidera lui-même. Tel est à peu près le résumé de ce remarquable discours du Président du Conseil.

Je vous envoie sous un pli un certain nombre de journaux de Paris, appartenant au parti de la Commune, le Rappel, le Cri du Peuple, et la Commune, ainsi que le journal officiel de Versailles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

le Ministre de la Confédération Suisse

F. Torn